|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | ***ASSPB 17 - ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE***  **SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME**  Association collégiale N° W 172001631 réglée par la loi de 1901 -  Siège Social : 5 allée du Chèvrefeuille - 17100 SAINTES -  Site : [asspb17.com](mailto:asspb17.com) - Courriel : **asspb17rogard@orange.fr**  **Secrétaire :** Mme Annie ROGARD - 5 allée du Chèvrefeuille - 17100 SAINTES - Tel. 06 76 09 02 08  **Trésorière :** Mme Brigitte BERTRAND - 1 bis Les Parges - 17270 NEUVICQ - Tel. 07 72 55 16  ------- | ***ASSPB 17***  **ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT**  **DE LA CHARENTE MARITIME -** Association collégiale réglée par la loi de 1901 –  ***ASSPB 17***  **ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA SÉCHERESSE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES DU DÉPARTEMENT**  **DE LA CHA RENTE MARITIME -** Association collégiale réglée par la loi de 1901 – |

**COMPTE RENDU DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**du samedi 9 mars 2024 –**

**Hall Mendès France – Cours Charles de Gaulle à SAINTES**

**\*\*\*\*\*\*\***

L’assemblée générale commence à 14h45, pour la 1ère fois, dans la grande salle de spectacle de SAINTES.

**Présents** : Les 7 membres du Bureau ASSPB 17 : Mesdames BERTRAND, FERET, ROGARD et ROULIN, Messieurs, GEOFFROY, GUERVIN et JOLLY

Maître BERTIN, Avocat et M. Karim IBRAHIM, directeur général d’UBIQUE ARCHITECTURE pour la société ATHIS.

- 135 personnes sont présentes

Mme ROGARD présente les personnes du Bureau, Maître BERTIN et M. IBRAHIM.

**\*\*\*\*\*\*\***

NB. ***Toutes les décisions prises pendant cette assemblée sont votées à main levée par les personnes présentes, comme l’autorisent nos statuts modifiés en juin 2007.***

1 - **Mme ROGARD**, secrétaire :

* Accueil et présentation de Maître BERTIN, des membres du Bureau et de M. IBRAHIM.
* Sont démissionnaires cette année :

Jean-François GRIMAUD, Marie-Annick LECHAUX et Dominique FERET-BARRA, ancienne secrétaire. Toutefois, le Bureau souhaite que Mme FERET conserve le titre de membre honoraire ainsi que Mme RICHARDEAU, ancienne trésorière et fondatrice de l’Association, car elles restent de bon conseil.

* Renouvellement des Membres du Bureau par tiers :

Sont sortants et se représentent : Brigitte BERTRAND et Patrick GALOCHET -

**APPROUVE A L’UNANIMITE**

* Appel aux **volontaires** pour se joindre à l’équipe des **conseillers techniques.**

Personne ne se présente mais Marc GUERVIN, Photographe de métier spécialisé dans le bâtiment, s’est joint au bureau en début d’année.

**APPROUVE A L’UNANIMITE**

1. - **Mme BERTRAND**, Trésorière :

Le bilan est légèrement négatif, cela est dû aux nombreux déplacements de nos conseillers qui veulent faire connaissance avec tous les nouveaux sinistrés (290 inscrits fin 2022-début 2023) et aux visites suivant les derniers arrêtés (plus de 16 178 km parcourus par les conseillers techniques).

Comme vous pourrez le constater, les frais kilométriques sont énormes ; à cela s’ajoute un gros achat de timbres avant augmentation.

**RAPPORT FINANCIER APPROUVE A L’UNANIMITE**

1. - **Rapport des Conseillers techniques**

* Mme **ROULIN** et M. **GEOFFROY** rendent compte de leur travail énorme : expertises, personnes visitées et kilomètres parcourus par chacun…

Suite aux nombreuses questions posées et à la curiosité des personnes présentes, ils expliquent les difficultés rencontrées avec les experts et conseillent fortement la prudence à l’égard des assurances. Toutes les demandes des experts et des assureurs risquent d’être des pièges, faire attention à tout ce que l’on peut dire ou donner. Tout peut jouer en votre défaveur (arbres trop proches, récupérateurs d’eau débordants, regards fuyards, etc … )

4 - **Mme ROGARD** : Rapport moral année 2023

° Remise à jour des statuts

**° 7** réunions de tout le Bureau et **5** réunions limitées aux secrétariat et trésorerie

° Remise à jour du fichier des adhérents

° Envoi mails et courrier (il est **INDISPENSABLE** que vous nous **informiez de tous vos**

**changements d’adresse ou de mail**)

° Réunion publique du 26 novembre 2023, à SAINTES

**RAPPORT MORAL APPROUVE A L’UNANIMITE**

1. - **Mme ROULIN**, déléguée Préfecture :

Aux dernières nouvelles, Madame ROULIN a pris contact avec la remplaçante de Mme LABREGERE, il s’agit de Mme GAUDET qui n’a pas pu fournir la liste des communes qui se sont déjà inscrites pour la sécheresse 2023.

Elle rappelle que toutes les personnes n’ayant pas bénéficié d’un arrêté positif pour la sécheresse 2022 doivent déposer un nouveau dossier à leur mairie pour la période du 1er juillet au 30 novembre 2023.

Un seul dossier suffit pour que la mairie fasse sa déclaration en préfecture, même si elle affirme le contraire. Nous tenons des modèles de lettre à votre disposition.

1. - **Me BERTIN** et **M. IBRAHIM** répondent longuement aux diverses questions posées par les sinistrés présents, donnent des conseils pratiques, administratifs, techniques et juridiques, et comment éviter de faire des erreurs importantes avec les assurances, en déclarant par exemple leur sinistre avant la parution d’un arrêté de CATNAT au Journal Officiel.

Me BERTIN rappelle que les sinistrés disposent de 30 et non plus de 10 jours pour faire leur déclaration à la compagne d’assurances après la publication d’un arrêté de reconnaissance CATNAT. De nombreux renseignements sont prodigués aux participants, d’où l’importance pour nos adhérents d’assister à toutes nos réunions.

7 - Un pot de l’amitié clôture cette assemblée vers 17h30, longuement prolongée par les discussions personnelles et les questions des adhérents

La secrétaire : Annie ROGARD

***NOUS AVONS ADHERÉ A L’ASSOCIATION POUR NOUS !***

***NOUS Y RESTONS POUR LES AUTRES !***